



**Objet : Position de L'ADOQ concernant la continuité des services auprès des
ÉHDAA, soutien financier et rappel des directives**

Chers collègues,

Nous tenons à vous faire parvenir cette mise à jour en suivi aux différentes directives annoncées par le gouvernement du Québec au cours des dernières heures. Nous vous rappelons encore une fois qu'il est important de suivre les consignes gouvernementales et toutes autres consignes ou recommandations qui vous sont données, [en vous appuyant sur les sources fiables et officielles](#).

Directives de la santé publique

Du point de vue de santé publique, les principes de distanciation sociale, d'isolement et d'hygiène doivent prévaloir en tout temps.

- Les directives officielles [se trouvent ici](#).

Directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Du point de vue des directives émises par le MEES, nous jugeons qu'il doit être question de soutien et d'accompagnement aux apprentissages. Ces appuis peuvent consister à proposer des activités facultatives et non évaluées aux apprenants, mais soulignons qu'aucune obligation n'a été émise à ce jour. Pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA), particulièrement, des mesures doivent selon nous être mises en place par le MEES pour viser l'accompagnement, le soutien et le maintien des apprentissages.

Nous vous suggérons de ne pas utiliser le terme de scolarisation à domicile ou d'école à la maison (statut de scolarisation particulier) ni le terme d'enseignement à distance (pour éviter la confusion avec les mesures mises en place à l'enseignement supérieur).

Par ailleurs, il est bien entendu essentiel de consulter fréquemment les directives émanant de sources fiables (directement du MEES ou du gouvernement du Québec) de respecter les principes mis de l'avant.

- Les directives officielles [se trouvent ici](#).

Informations des gouvernements concernant les pertes de revenus

Notez que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont déjà, depuis quelques jours, pris des mesures afin de soutenir sur différents plans les travailleurs qui subissent des pertes de revenus. Consultez les informations directement à partir des sources officielles pour voir lesquelles s'appliquent à votre situation, le cas échéant :

- [Programmes du gouvernement du Canada](#)
- [Programme d'aide temporaire aux travailleurs \(PATT\) du gouvernement du Québec](#)
- [Foire aux questions de la CNESST](#)

Directives des employeurs

Si vous êtes rémunérés alors que vous êtes en confinement à la maison, il vous faut respecter les directives de votre employeur. En l'absence de celles-ci, nous vous invitons à vous référer, encore une fois, aux directives du gouvernement.

Directives de L'ADOQ

Les orthopédagogues qui poursuivent leur pratique **doivent le faire en télépratique (visioconférence) uniquement**. D'ailleurs, nous vous recommandons, par souci éthique, de porter attention à la continuité des services et, par souci de professionnalisme, de suivre toutes les directives et recommandations mentionnées ci-dessus, ainsi qu'au [Code de déontologie des orthopédaques du Québec](#) et aux [Règles de nétiquette de L'ADOQ](#), tout en vous appuyant sur le [Référentiel des compétences liées à l'exercice de l'orthopédagogie au Québec](#).

Bien entendu, les changements que nous vivons, bien que la plupart soient temporaires, exigent une adaptation constante. Cette dernière doit se refléter tant dans la pratique, dans les approches que dans le matériel utilisé. Nous vous encourageons à suivre les formations en ligne de L'ADOQ pour vous aider, à consulter les publications sur la page Facebook et à partager avec la communauté de membres en nous transmettant questions, trucs, astuces et idées.

- Nos avis et directives [se trouvent ici](#)

Mettre nos compétences à profit

Dans ce contexte inédit, il est important de faire preuve de solidarité, de compassion et de collaboration, tout en assurant une posture professionnelle calme, rassurante et forte. Le premier ministre Legault a demandé de l'aide; répondez présent, offrez votre soutien, votre expertise, votre présence par des moyens adaptés à la situation.

Nous souhaitons que les orthopédagogues mettent à profit leurs compétences pour le soutien à tous les apprenants, surtout aux ÉHDAA.

Enfin, nous vous soulignons que L'ADOQ est en communication constante avec le cabinet du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour les différents dossiers et que nous vous reviendrons dès que des mises à jour seront nécessaires.

D'ici là, si vous avez des questions ou des inquiétudes, n'hésitez pas à nous contacter et nous ferons de notre mieux pour vous répondre ou vous aiguiller vers les ressources pertinentes. Et, surtout, [faites attention à vous!](#)

Meilleures salutations,

La présidente,



Isabelle Gadbois, orthopédagogue